

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	AF	AF	AF	C	AF	RU	C	CO	CO	AF	REC	REC	AF	AF	AF	I	AF	AF	AF	AF	AF	AF	AF		
	ZONE:	31	32	35	40	42	43	44	45	46	47	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67		
	TYPE																									
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																									
Faible densité	Unifamiliale isolée																									
	Bifamiliale isolée																									
	Unifamiliale jumelée																									
	Maison mobile																									
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																									
	Bifamiliale jumelée																									
	Condo (4 et moins)																									
	Multifamiliale (4 et moins)																									
Forte densité	Condo (5 et +)																									
	Multifamiliale (5 et +)																									
	Communautaire																									
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																									
Faible densité	Unifamiliale isolée																									
	Projet intégré																									
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																									
Faible densité	Unifamiliale isolée																									
	Unifamiliale jumelée																									
	Bifamiliale isolée																									
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																									
Faible densité	Unifamiliale isolée																									
	Unifamiliale jumelée																									
	Bifamiliale isolée																									
	Projet intégré																									
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																									
	Bifamiliale jumelée																									
	Condo (4 et moins)																									
	Multifamiliale (4 et moins)																									
Forte densité	Condo (5 et +)																									
	Multifamiliale (5 et +)																									
	Communautaire																									
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																									
Gros	Détail - Voisinage																									
	Détail - Entreposage																									
	Personnel	Avec ent. ext.																								
		Sans ent. ext.																								
	Finance - Immeuble																									
	Publique - Parapublique																									
	Hébergement - Restauration - Bar																									
	Récréotouristique																									
COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																									
Détail - Voisinage	Détail - Voisinage																									
	Détail - Entreposage																									
	Personnel	Avec ent. ext.																								
		Sans ent. ext.																								
	Hébergement - Restauration - Bar																									
	Récréotouristique																									
	INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																								
	Artisanale	Avec ent. ext.																								
Sans ent. ext.																										
Légère		Avec ent. ext.																								
		Sans ent. ext.																								
Lourde		Avec ent. ext.																								
		Sans ent. ext.																								
Infrastructure majeure																										
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																									
Artisanale	Avec ent. ext.																									
	Sans ent. ext.																									
	Légère	Avec ent. ext.																								
		Sans ent. ext.																								
	Lourde	Avec ent. ext.																								
		Sans ent. ext.																								
AGRICOLE (11.0)	(A)																									
Agriculture	Agriculture																									
	Fermette																									
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																									
Exploitation - Forêt																										
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																									
Socioculturelle	Extensif																									
	Intensif - Touristique	A																								
		B																								
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																									
Publique	Publique																									
	Culte																									
	Rassemblement																									
	Loisirs																									
Activité																										
CONSERVATION	(CO)																									
Conservation																										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS																										
USAGES PROHIBÉS																										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																										
AMENDEMENTS																										

NOTES:

N1 - SEULES LES COUPES DE JARDINAGE SONT AUTORISÉS

N2 - UNIFAMILIAL EN RANGÉE (4 ET MOINS) / CONDOS (4 ET MOINS) / CONDOS (5 ET PLUS)

N3 - CENTRE DE COUPE - VIANDE

N4 - INDUSTRIES ARTISANALES:
 - Le terrain où se situe l'industrie artisanale doit avoir un minimum de 50 mètres de façade sur le chemin Prince et un maximum de 50 mètres de profond;
 - Aucun entreposage à l'extérieur n'est autorisé.

N5 - UNE (1) ENSEIGNE PROMOTIONNELLE MUNICIPALE

N6 - EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC EXISTANT

N7 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE

N8 - AIRE DE PROTECTION D'UN CAPTAGE D'EAU POTABLE

N9 - CARRIÈRE, SABLIERE OU GRAVIÈRE AUTORISÉE PAR LE MELCC

N10 - PRÉSENCE D'ÉTANG D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (ZONE DE PROTECTION)

N11 - SEULS SONT AUTORISÉS LES USAGES LIÉS À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE, INCLUANT L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

N12 - SEULES LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES LIÉES À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES ARTISANALES

N13 - LA ZONE NE PEUT ÊTRE DÉVELOPPÉE AVANT QUE 50% DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE PRIORITAIRE CONTIGUË N'AIT ÉTÉ DÉVELOPPÉE.

AUTHENTIFICATION:

GERMAIN GRENON
MAIRE

DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021

CONFIRMATION:

INSPECTEUR

DATE: _____ / _____ / _____

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	AF 68	AF 69	AF 70	AF 72	AF 74	AF 75	AF 76	AF 77	F 79	F 80	REC 81	F 82	F 83	CO 85	CO 86	CO 87	REC 88	REC 89	F 90	
ZONE:	TYPE																				
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																				
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Maison mobile																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
Forte densité	Multifamiliale (4 et moins)																				
	Condo (5 et +)																				
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	Unifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																				
Faible densité	Unifamiliale isolée	• N5	• N5	• N5	• N5	• N5															
	Unifamiliale jumelée																				
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	Bifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
Moyenne densité	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																				
Gros	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Finance - Immeuble																				
	Publique - Parapublique																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Récréotouristique																				
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)	Détail - Voisinage																			
		Détail - Entreposage																			
INDUSTRIELLE (8.0)	Artisanale																				
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Lourde																				
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	Artisanale																				
	Légère																				
AGRICOLE (11.0)	Agriculture	•																			
	Fermette superficie min. 1,0 ha																				
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																				
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	Exploitation - Forêt	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Socioculturelle																				
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	Extensif																				
	Intensif - Touristique																				
CONSERVATION	Publique																				
	Culte																				
	Rassemblement																				
	Loisirs																				
	Activité																				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS																					
USAGES PROHIBÉS																					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																					
AMENDEMENTS																					
NOTES:																					
N1 - SEULES LES COUPES DE JARDINAGE SONT AUTORISÉS																					
N2 - PRISE D'EAU POTABLE ET AIRE DE PROTECTION																					
N3 - UTILITÉS PUBLIQUES																					
N4 - COUPE AVEC RÉSERVE DE SEMENCE ET PROTECTION DU VISUEL																					
N5 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE																					
N6 - CARRIÈRE, SABLIERE OU GRAVIÈRE AUTORISÉE PAR LE MELCC																					
N7 - SEULS SONT AUTORISÉS LES USAGES LIÉS À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE																					
AUTHENTIFICATION:																					
DATE D'ADOPTION:																					
CONFIRMATION:																					
DATE:																					

AUTHENTIFICATION: _____
 GERMAIN GRENON MAIRE
 DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021

CONFIRMATION: _____
 INSPECTEUR

DATE: ____ / ____ / ____

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	CO	F	F	F	CO	F	REC	RA	RA	RA	RA	RA	RA	CA	RA	RA	RA		
	ZONE:	91	94	95	96	97	98	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110		
	TYPE								PIA	PIA	PIA	PIA	PIA	PIA	PIA	PIA	PIA	PIA		
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)		(RU)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Bifamiliale isolée																			
	Unifamiliale jumelée																			
	Maison mobile																			
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																			
	Bifamiliale jumelée																			
	Condo (4 et moins)																			
	Multifamiliale (4 et moins)																			
Forte densité	Condo (5 et +)																			
	Multifamiliale (5 et +)																			
	Communautaire																			
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3		(RV)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Projet intégré																			
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4		(RR)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Unifamiliale jumelée																			
	Bifamiliale isolée																			
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2		(RA)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Unifamiliale jumelée																			
	Bifamiliale isolée																			
	Projet intégré																			
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																			
	Bifamiliale jumelée																			
	Condo (4 et moins)																			
	Multifamiliale (4 et moins)																			
Forte densité	Condo (5 et +)																			
	Multifamiliale (5 et +)																			
	Communautaire																			
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)		(C)																		
	Gros																			
	Détail - Voisinage																			
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Personnel																			
	Finance - Immeuble																			
	Publique - Parapublique																			
	Hébergement - Restauration - Bar																			
	Récréotouristique																			
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)		(CA)																	
	Détail - Voisinage																			
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Personnel																			
	Hébergement - Restauration - Bar																			
	Récréotouristique																			
INDUSTRIELLE (8.0)		(I)																		
	Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Légère	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
Infrastructure majeure																				
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)		(IA)																		
	Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Légère	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
AGRICOLE (11.0)		(A)																		
	Agriculture																			
	Fermette																			
FORESTIÈRE (11.0)		(F)																		
	Exploitation - Forêt																			
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)		(RC)																		
	Socioculturelle																			
	Extensif	A																		
		B																		
	Intensif - Touristique																			
	Publique																			
	Culte																			
	Rassemblement																			
	Loisirs																			
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE		(IC)																		
	Activité																			
	Conservation																			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS																			
	USAGES PROHIBÉS																			
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																			
Plan d'implantation et d'intégration architecturale																				
AMENDEMENTS		(CO)																		
NOTES:																				
<p>N1 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: PISTE ET SENTIER DE VHR, PÉDESTRE, RAQUETTE, SKI DE FOND, VELO.</p> <p>N2 - CONDOS 6 UNITÉS ET MOINS Hauteur maximale: 3 étages/12 mètres Marge avant minimum: 8 mètres Marge latérale minimum: 0 mètre (mitoyenne) Stationnement: 3 cases minimum par unité Dégagement entre les bâtiments: Les normes des projets intégrés s'appliquent Bâtiment accessoire: Les normes des projets intégrés s'appliquent</p> <p>N3 - UNIQUEMENT LES RÉSIDENCES DE VILLÉGIATURE EXISTANTES EN BORDURE DES LACS HUDON ET CLAVEAU</p> <p>N4 - PRÉSENCE D'UNE AIRE DE PROTECTION DE ZONE DE VILLÉGIATURE</p> <p>N5 - EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC ENTRETENU À L'ANNÉE</p> <p>N6 - SEULS LES USAGES ASSOCIÉS À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE</p>		<p>AUTHENTIFICATION:</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION:</p> <p>INSPECTEUR</p> <p>DATE: ____ / ____ / ____</p>																		

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:																						
	RA		RA		CA		P		P		CA		CA		REC		IA		CA		RT		
	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	140	142	185	187			
TYPE	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA	PIIA			
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Bifamiliale isolée																						
	Unifamiliale jumelée																						
	Maison mobile																						
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																						
	Bifamiliale jumelée																						
	Condo (4 et moins)																						
	Multifamiliale (4 et moins)																						
Forte densité	Condo (5 et +)																						
	Multifamiliale (5 et +)																						
	Communautaire																						
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Projet intégré																						
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Unifamiliale jumelée																						
	Bifamiliale isolée																						
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																						
Faible densité	Unifamiliale isolée																						
	Unifamiliale jumelée																						
	Bifamiliale isolée																						
	Projet intégré																						
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																						
	Bifamiliale jumelée																						
	Condo (4 et moins)																						
	Multifamiliale (4 et moins)																						
Forte densité	Condo (5 et +)																						
	Multifamiliale (5 et +)																						
	Communautaire																						
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																						
Gros	Détail - Voisinage																						
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
	Personnel																						
	Finance - Immeuble																						
	Publique - Parapublique																						
	Hébergement - Restauration - Bar																						
	Récréotouristique																						
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																					
	Détail - Voisinage	Détail - Voisinage																					
Détail - Entreposage		Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
Personnel																							
Hébergement - Restauration - Bar																							
Récréotouristique																							
INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																						
Artisanale	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																					
	Légère	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
	Lourde	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
Infrastructure majeure																							
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																						
Artisanale	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																					
	Légère	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
	Lourde	Avec ent. ext.																					
		Sans ent. ext.																					
AGRICOLE (11.0)	(A)																						
Agriculture	Agriculture																						
	Fermette																						
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																						
Exploitation - Forêt																							
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																						
Socioculturelle	Extensif																						
	Intensif - Touristique	A																					
		B																					
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																						
Publique	Publique																						
	Culte																						
	Rassemblement																						
	Loisirs																						
	Activité																						
CONSERVATION	(CO)																						
Conservation																							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Stationnement																						
USAGES PROHIBÉS																							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Plan d'implantation et d'intégration architecturale																						

AMENDEMENTS	
NOTES:	
<p>N1 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</p> <p>(1) Une zone tampon d'une profondeur minimale de 15 m doit être aménagée et plantée d'arbres à hautes tiges si elle n'est pas déjà boisée. Cette zone tampon doit être aménagée au minimum sur l'ensemble de la partie contiguë.</p> <p>(2) L'architecture des bâtiments devra s'intégrer au milieu naturel, tant par leur hauteur que par un revêtement de choix tel que le bois ou la pierre. Les bâtiments devront être implantés à l'extérieur de la perspective visuelle perceptible des hauteurs du mont Victor-Tremblay (centre touristique <i>Le Valinouët</i>). Les portes de garage des bâtiments devront être situées sur les façades n'étant pas visibles du mont Victor-Tremblay et de l'ensemble des secteurs du village alpin.</p> <p>Un croquis présentant tout projet de construction devra préalablement être autorisé par résolution du conseil avant émission de permis.</p> <p>(3) Usages industriels reliés à l'entretien de la voirie (enlèvement de la neige sur les routes, les ponts, nettoyage des rues et entretien des ponts, routes, rues et tunnels) excluant le transport routier de la neige, le péage, le goudronnage, la construction et la réparation de voirie.</p> <p>N2 - PRÉSENCE D'ÉTANG D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (ZONE DE PROTECTION)</p> <p>N3 - ANCIENNE PRISE D'EAU À PROTÉGER</p> <p>N4 - SEULS LES USAGES ASSOCIÉS À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE</p>	<p>AUTHENTIFICATION:</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION:</p> <p>_____ INSPECTEUR</p> <p>DATE: ____/____/____</p>

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RV	REC	RV	RV	RR	RV	RV	RV	C	RV	RV	RV	RV	REC	RV	RV	RV	RV		
	ZONE:	236	238	240	242	244	246	248	250	252	254	256	258	260	261	262	263	264	265		
	TYPE																				
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																				
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Maison mobile																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3	(RV)																				
Faible densité	Unifamiliale isolée	•		•	•		•	•	•		•	•	•	•		•	•	•	•		
	Projet intégré											•									
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4	(RR)																				
Faible densité	Unifamiliale isolée							• N3													
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2	(RA)																				
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																				
	Gros																				
	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Finance - Immeuble																				
	Publique - Parapublique																				
	Hébergement - Restauration - Bar			• N4							• N5										
	Récréotouristique			•							•			•							
COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																				
	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Récréotouristique																				
INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																				
	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Lourde	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
Infrastructure majeure																					
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																				
	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
Lourde	Avec ent. ext.																				
	Sans ent. ext.																				
AGRICOLE (11.0)	(A)																				
	Agriculture																				
	Fermette																				
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																				
	Exploitation - Forêt																				
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																				
	Socioculturelle																				
	Extensif																			•	
	Intensif - Touristique	A																		•	
B																				•	
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																				
	Publique																				
	Culte																				
	Rassemblement																				
	Loisirs																				
	Activité																				
CONSERVATION	(CO)																				
	Conservation																				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORIZÉ																				• N1	
USAGES PROHIBÉS																					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																				• N2	

NOTES:
N1 - HYDROBASE
N2 - PRÉSENCE DU TERRITOIRE D'INTÉRÊT PARTICULIER DE CHUTE AUX GALETS
N3 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE
N4 - LORSQU'ASSOCIÉ À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET PAE APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ REQUIS UNIQUEMENT
N5 - LORSQU'ASSOCIÉ À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉO-TOURISTIQUE

AUTHENTIFICATION:
 GERMAIN GRENON MAIRE
 DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021

CONFIRMATION:
 INSPECTEUR

DATE: _____ / _____ / _____

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RV	RE	RV	RV	RV	RV	RV	RV	
	ZONE:	266	267	268	269	271	272	273	276	277	280	281	282	283	284	286	287	288	290		
	TYPE																				
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Maison mobile																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3 (RV)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●	●N3	●N3	●N3		●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	●N3	
	Projet intégré																				
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4 (RR)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2 (RA)																					
Faible densité	Unifamiliale isolée																				
	Unifamiliale jumelée																				
	Bifamiliale isolée																				
	Projet intégré																				
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																				
	Bifamiliale jumelée																				
	Condo (4 et moins)																				
	Multifamiliale (4 et moins)																				
Forte densité	Condo (5 et +)																				
	Multifamiliale (5 et +)																				
	Communautaire																				
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0) (C)																					
	Gros																				
	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Finance - Immeuble																				
	Publique - Parapublique																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Récréotouristique																				
	COMMERCIALE ALPIN (7.0) (CA)																				
	Détail - Voisinage																				
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Personnel																				
	Hébergement - Restauration - Bar																				
	Récréotouristique																				
INDUSTRIELLE (8.0) (I)																					
	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Lourde	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
Infrastructure majeure																					
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0) (IA)																					
	Artisanale	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
	Légère	Avec ent. ext.																			
		Sans ent. ext.																			
Lourde	Avec ent. ext.																				
	Sans ent. ext.																				
AGRICOLE (11.0) (A)																					
	Agriculture																				
	Fermette																				
FORESTIÈRE (11.0) (F)																					
	Exploitation - Forêt																				
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0) (RC)																					
	Socioculturelle																				
	Extensif																				
	Intensif	A																			
B																					
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE (IC)																					
	Publique																				
	Culte																				
	Rassemblement																				
	Loisirs																				
	Activité																				
CONSERVATION (CO)																					
	Conservation																				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																					
USAGES PROHIBÉS																					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		●N1		●N4		●N4	●N4												●N2		
		PAE requis																			
AMENDEMENTS																					
NOTES:																					
<p>N1 - CONDOS AUTORISÉS POUR BÂTIMENTS EXISTANTS; AJOUT DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS PROHIBÉ.</p> <p>N2 - MAXIMUM DEUX (2) EMPLACEMENTS</p> <p>N3 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE</p> <p>N4 - PRÉSENCE D'UNE AIRE DE PROTECTION DE ZONE DE VILLÉGIATURE</p>										<p>AUTHENTIFICATION</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION:</p> <p>INSPECTEUR</p> <p>DATE: _____ / _____ / _____</p>											

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	RV	RV	RV	RV	C	RV	RR	A	A	AF	AF					
	ZONE:	292	294	295	296	297	298	299	322	323	324	325					
	TYPE	ID							Via	Dev							
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)																	
(RU)																	
Faible densité	Unifamiliale isolée																
	Bifamiliale isolée																
	Unifamiliale jumelée																
	Maison mobile																
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																
	Bifamiliale jumelée																
	Condo (4 et moins)																
Forte densité	Multifamiliale (4 et moins)																
	Condo (5 et +)																
	Multifamiliale (5 et +)																
	Communautaire																
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3																	
(RV)																	
Faible densité	Unifamiliale isolée			•	•	•	•	•									
	Projet intégré																
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4																	
(RR)																	
Faible densité	Unifamiliale isolée		•						• N7	•	•	• N7	• N7				
	Unifamiliale jumelée									• 20	• 20						
	Bifamiliale isolée									• 20 N2	• 20 N2						
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2																	
(RA)																	
Faible densité	Unifamiliale isolée																
	Unifamiliale jumelée																
	Bifamiliale isolée																
	Projet intégré																
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																
	Bifamiliale jumelée																
	Condo (4 et moins)																
	Multifamiliale (4 et moins)																
Forte densité	Condo (5 et +)																
	Multifamiliale (5 et +)																
	Communautaire																
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)																	
(C)																	
	Gros																
	Détail - Voisinage																
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Personnel																
	Finance - Immeuble																
	Publique - Parapublique																
	Hébergement - Restauration - Bar								• N8								
	Récréotouristique								•								
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)																
(CA)																	
	Détail - Voisinage																
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Personnel																
	Hébergement - Restauration - Bar																
	Récréotouristique																
INDUSTRIELLE (8.0)																	
(I)																	
	Artisanale	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Légère	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Lourde	Avec ent. ext.															
Sans ent. ext.																	
Infrastructure majeure																	
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)																	
(IA)																	
	Artisanale	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Légère	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
Lourde	Avec ent. ext.																
	Sans ent. ext.																
AGRICOLE (11.0)																	
(A)																	
	Agriculture									•							
	Fermette superficie min. 1,0 ha											•	•				
FORESTIÈRE (11.0)																	
(F)																	
	Exploitation - Forêt												•	•			
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)																	
(RC)																	
	Socioculturelle																
	Extensif																
	Intensif - Touristique	A															
B																	
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE																	
(IC)																	
	Publique																
	Culte																
	Rassemblement																
	Loisirs																
	Activité																
CONSERVATION																	
(CO)																	
	Conservation																
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																	
Industriels /récréation et loisirs																	
USAGES PROHIBÉS																	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																	
		• N5		• N6		• N1/2		• N3		• N9							
AMENDEMENTS																	

NOTES: N1 - LAC DES ELFES - RÉSERVE NATURELLE N2 - RÈGLEMENT #385 (Revoir règlement Chiens) N3 - UNE BANDE BOISÉE (ZONE TAMPON) DE 20 MÈTRES DEVRA ÊTRE PRÉSERVÉE À L'ÉTAT NATUREL DANS LA PARCELLE DE LA ZONE DÉLIMITÉE SUR LA CARTE # RR-299 N4 - INDUSTRIES EXTRACTIVES AUTORISÉES N5 - PARTIELLEMENT EN ILÔT DÉSTRUCTURÉ N6 - AIRE DE PROTECTION D'UN CAPTAGE D'EAU POTABLE N7 - EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC ENTRETENU À L'ANNÉE N8 - LORSQU'ASSOCIÉ À UN USAGE DE NATURE RÉCRÉO-TOURISTIQUE N9 - LORSQU'UN CHIFFRE 5, 10 OU 20 APPARAÎT DANS LE CAS DE LA CLASSE RÉSIDENTIELLE RURALE, IL RÉFÈRE À LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE POUR EXERCER CET USAGE.	AUTHENTIFICATION: _____ GERMAIN GRENON MAIRE	_____ DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
	DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021	CONFIRMATION: _____ INSPECTEUR
	DATE: _____ / _____ / _____	

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	ZONE:	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	
	type	dy	dy	dy	Dé	Via	Dé	Via	dé	Dé	Id	Id	Dé	Id	Id	Dé	Via	Id	Id	Id	Via	Id	Dy	
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)	(RU)																							
Faible densité	Unifamiliale isolée																							
	Bifamiliale isolée																							
	Unifamiliale jumelée																							
	Maison mobile																							
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																							
	Bifamiliale jumelée																							
	Condo (4 et moins)																							
	Multifamiliale (4 et moins)																							
Forte densité	Condo (5 et +)																							
	Multifamiliale (5 et +)																							
	Communautaire																							
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE	(RV)																							
	Unifamiliale isolée																							
	Projet intégré																							
RÉSIDENTIELLE RURALE (RR) Voir note 5																								
Faible densité	Résidence de ferme	• N1	• N1	• N1	• N1	•	• N1	•	• N1	• N1	•	•	• N1	• N1	• N1	•	•	•	•	•	•	•	• N1	
	Unifamiliale isolée	• N2	• N2	• N2	• 20	• 20	• 20	• 20	• 5	• 5			• 20			• 20	• 20					• 20	• N2	
	Unifamiliale isolée et bigénérationnelle				• 20	• 20 N2	• 20 N2	• 20 N2	• 20 N2	• 20 N2			• 20 N2			• 20 N2	• 20 N2					• 20 N2		
	Bifamiliale isolée				• 20 N2		• 20 N2	• 20 N2	• 20 N2	• 20 N2			• 20 N2			• 20 N2						• 20 N2		
RÉSIDENTIELLE ALPINE	(RA)																							
Faible densité	Unifamiliale isolée																							
	Unifamiliale jumelée																							
	Bifamiliale isolée																							
	Projet intégré																							
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																							
	Bifamiliale jumelée																							
	Condo (4 et moins)																							
	Multifamiliale (4 et moins)																							
Forte densité	Condo (5 et +)																							
	Multifamiliale (5 et +)																							
	Communautaire																							
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)	(C)																							
	Gros																							
	Détail - Voisinage																							
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																						
	Personnel																							
	Finance - Immeuble																							
	Publique - Parapublique																							
	Hébergement - Restauration - Bar																							
	Récréotouristique																							
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)	(CA)																						
	Détail - Voisinage																							
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																						
	Personnel																							
	Hébergement - Restauration - Bar																							
	Récréotouristique																							
	INDUSTRIELLE (8.0)	(I)																						
		Artisanale	Avec ent. ext.																					
			Sans ent. ext.																					
		Légère	Avec ent. ext.																					
Sans ent. ext.																								
Lourde		Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																						
Infrastructure majeure																								
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)	(IA)																							
	Artisanale	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																						
	Légère	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																						
	Lourde	Avec ent. ext.																						
		Sans ent. ext.																						
AGRICOLE (11.0)	(A)																							
	Agriculture	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Fermette superficie min. 1,0 ha																						•	
FORESTIÈRE (11.0)	(F)																							
	Exploitation - Forêt																							
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)	(RC)																							
	Socioculturelle																							
	Extensif																							
	Intensif																							
	touristique																							
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE	(IC)																							
	Publique																							
	Culte																							
	Rassemblement																							
	Loisirs																							
	Activité																							
CONSERVATION	(CO)																							
	Conservation																							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	Industriels /récréation et loisirs					• N6	• N6	• N6	• N6	• N6	• N6			• N6			• N6	• N6						
USAGES PROHIBÉS																								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																								

AMENDEMENTS	
NOTES:	
N1 - EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC EXISTANT ET ENTRETENU À L'ANNÉE.	AUTHENTIFICATION: _____ GERMAIN GRENON MAIRE _____ DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DATE D'ADOPTION 6 DÉCEMBRE 2021 CONFIRMATION: _____ INSPECTEUR DATE: ____ / ____ / ____
N2 - AUTORISÉE PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE OU EN VERTU DE LA LOI ET EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC EXISTANT ET ENTRETENU À L'ANNÉE.	
N3 - ZOO DE FALARDEAU TEL QU'AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC.	
N5 - LORSQU'UN CHIFFRE 5, 10 OU 20 APPARAÎT DANS LE CAS DE LA CLASSE RÉSIDENTIELLE RURALE, IL RÉFÈRE À LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE POUR EXERCER CET USAGE.	
N6 - VOIR ARTICLE 12.6.10 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE	

POUR LA ZONE:	DOMINANCE:	AF	AF	RU	RU	RU	RU	RU	P	RU	RU	RU	RU	RU	RU	RU	RU	P	RU	
	ZONE:	410	411	415	416	417	419	421	423	425	426	427	428	429	431	433	435	437	439	441
	TYPE							PAE												
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)		(RU)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée			•	•			•			•	•	•	•		•	•	•		•
	Bifamiliale isolée				•							•		•		•	•	•		•
	Unifamiliale jumelée			•	•							•		•	•	•	•	•		•
	Maison mobile																			
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																			
	Bifamiliale jumelée																			
	Condo (4 et moins)								•											
	Multifamiliale (4 et moins)								•										•	
Forte densité	Condo (5 et +)																			
	Multifamiliale (5 et +)																			
	Communautaire																			
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3		(RV)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Projet intégré																			
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4		(RR)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée	•N4	•N4				•													
	Unifamiliale jumelée						•													
	Bifamiliale isolée						•													
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2		(RA)																		
Faible densité	Unifamiliale isolée																			
	Unifamiliale jumelée																			
	Bifamiliale isolée																			
	Projet intégré																			
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																			
	Bifamiliale jumelée																			
	Condo (4 et moins)																			
	Multifamiliale (4 et moins)																			
Forte densité	Condo (5 et +)																			
	Multifamiliale (5 et +)																			
	Communautaire																			
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)		(C)																		
	Gros						•													
	Détail - Voisinage						•										•	•		
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.						•												
		Sans ent. ext.																		
	Personnel						•										•	•		
	Finance - Immeuble																•	•	•	
	Publique - Parapublique																•	•		•
	Hébergement - Restauration - Bar																•	•		
	Récréotouristique																			
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)		(CA)																	
	Détail - Voisinage																			
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Personnel																			
	Hébergement - Restauration - Bar																			
	Récréotouristique																			
INDUSTRIELLE (8.0)		(I)																		
	Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Légère	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
Infrastructure majeure																				
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)		(IA)																		
	Artisanale	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Légère	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
	Lourde	Avec ent. ext.																		
		Sans ent. ext.																		
AGRICOLE (11.0)		(AG)																		
	Agriculture	•	•																	
	Fermette superficie min. 1,0 ha																			
FORESTIÈRE (11.0)		(F)																		
	Exploitation - Forêt	•	•																	
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)		(RC)																		
	Socioculturelle										•									
	Extensif										•									
	Intensif - Touristique	A										•	N5							
B											•	N5								
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE		(IC)																		
	Publique																•		•	
	Culte																			
	Rassemblement																			•
	Loisirs																			•
	Activité																			
CONSERVATION		(CO)																		
	Conservation																			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ																				
USAGES PROHIBÉS																				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																				
	PAE requis										•	N1	•	N2	•	N2				
	Zone de réserve																			
AMENDEMENTS																				
NOTES:																				
<p>N1 - UTILITÉS PUBLIQUES</p> <p>N2 - SEULES LES COUPES DE JARDINAGE SONT AUTORISÉS</p> <p>N3 - LA ZONE NE PEUT ÊTRE DÉVELOPPÉE AVANT QUE 50% DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE PRIORITAIRE CONTIGUË N'AIT ÉTÉ DÉVELOPPÉE</p> <p>N4 - EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE</p>		<p>AUTHENTIFICATION: _____</p> <p>GERMAIN GRENON MAIRE</p> <p>DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>DATE D'ADOPTION: 6 DÉCEMBRE 2021</p> <p>CONFIRMATION: _____</p> <p>INSPECTEUR</p> <p>DATE: ____ / ____ / ____</p>																		

- ANNEXE A

POUR LA ZONE:		DOMINANCE:	RU	AF	REC	RU											
		ZONE:	421	324	261	420											
		TYPE															
RÉSIDENTIELLE URBAINE (6.0)		(RU)															
Faible densité	Unifamiliale isolée					●											
	Bifamiliale isolée					●											
	Unifamiliale jumelée					●											
	Maison mobile																
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																
	Bifamiliale jumelée					●											
	Condo (4 et moins)		●			●											
	Multifamiliale (4 et moins)		●			●											
Forte densité	Condo (5 et +)					●											
	Multifamiliale (5 et +)					●											
	Communautaire																
RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE 12.3		(RV)															
Faible densité	Unifamiliale isolée																
	Projet intégré																
RÉSIDENTIELLE RURALE 12.4		(RR)															
Faible densité	Unifamiliale isolée			N7													
	Unifamiliale jumelée																
	Bifamiliale isolée																
RÉSIDENTIELLE ALPINE 12.2		(RA)															
Faible densité	Unifamiliale isolée																
	Unifamiliale jumelée																
	Bifamiliale isolée																
	Projet intégré																
Moyenne densité	Unifamiliale - En rangée (4 et moins)																
	Bifamiliale jumelée																
	Condo (4 et moins)																
	Multifamiliale (4 et moins)																
Forte densité	Condo (5 et +)																
	Multifamiliale (5 et +)																
	Communautaire																
COMMERCIALE ET SERVICE (7.0)		(C)															
	Gros																
	Détail - Voisinage		●														
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.		N5													
		Sans ent. ext.		●													
	Personnel																
	Finance - Immeuble																
	Publique - Parapublique																
	Hébergement - Restauration - Bar																
	Récréotouristique			N10													
	COMMERCIALE ALPIN (7.0)		(CA)														
	Détail - Voisinage																
	Détail - Entreposage	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Personnel																
	Hébergement - Restauration - Bar																
	Récréotouristique																
	INDUSTRIELLE (8.0)		(I)														
		Artisanale	Avec ent. ext.														
			Sans ent. ext.														
		Légère	Avec ent. ext.														
Sans ent. ext.																	
Lourde		Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
Infrastructure majeure																	
INDUSTRIELLE ALPIN (8.0)		(IA)															
	Artisanale	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Légère	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
	Lourde	Avec ent. ext.															
		Sans ent. ext.															
AGRICOLE (11.0)		(A)															
	Agriculture																
	Fermette superficie min. 1,0 ha			●													
FORESTIÈRE (11.0)		(F)															
	Exploitation - Forêt			●													
RÉCRÉATION ET LOISIRS (10.0)		(RC)															
	Socioculturelle																
	Extensif	A				●											
		B					N6										
Intensif - Touristique																	
INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE		(IC)															
	Publique																
	Culte																
	Rassemblement																
	Loisirs																
	Activité																
CONSERVATION		(CO)															
	Conservation																

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS
 USAGES PROHIBÉS
 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AMENDEMENTS		NOTES:	
		<p>N5 - ENTREPOSAGE EN COUR LATÉRALE ET ARRIÈRE UNIQUEMENT</p> <p>N6 - MAXIMUM 25 EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES AUX 15 EXISTANTS (2022); CHAQUE NOUVEL EMPLACEMENT DESSERVI DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE RÉOLUTION FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>N7 - EN BORDURE D'UN CHEMIN PUBLIC ENTRETUE À L'ANNÉE</p> <p>N10- MINI CHALET LOCATIF - DENSITÉ 1 UNITÉ/HECTARE; - RELIÉ À UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME; - MODÈLE ET LOCALISATION DES MINIS CHALET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR UNE RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL; - MINIMUM DE 2 CASES DE STATIONNEMENTS PAR UNITÉ - SUPERFICIE MAXIMALE DE 32 MÈTRES CARRÉS - LA PLUS COURTE DIMENSION NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À 5 MÈTRES - FIXÉ À PERPÉTUELLE DEMEURE</p>	
		<p>AUTHENTIFICATION</p> <p>MAIRE _____</p> <p>GREFFIER-TRÉSORIER _____</p>	
		<p>CONFIRMATION</p> <p>INSPECTEUR _____</p>	